

---

JOURNAL GÉNÉRAL,  
PAR M. FONTENAI.

---

Du Lundi 16 Avril 1792

---

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

*Dépêches communiquées dans la Séance du Samedi matin, 14 Avril.*

LES Ministres étoient tous entrés dans la Salle, on attendoit avec impatience l'objet de leur visite. C'est M. Dumouriez qui va nous l'expliquer. Sa Majesté l'envoie faire part à l'Assemblée des dépêches arrivées de Vienne. Le Ministre nous dit d'abord qu'il n'a pas vu sans étonnement M. de Noailles renoncer à toute négociation, malgré l'ordre du Roi; puis il lit sa dépêche du 18 Mars à l'ex-Ambassadeur. C'est la nouvelle de sa nomination à la place de M. de Lessart, que la *duplicité de sa correspondance* venoit de conduire à Orléans; c'est l'avertissement que désormais la marche diplomatique va prendre une autre face; c'est enfin la demande à faire au nouveau Roi de Bohême & de Hongrie, d'une explication cathégorique sur le traité de Pilnitz & la coalition des Puissances, jointe à la proposition de désarmer de part & d'autre, mais d'écarter les Emigrans.

La réponse de M. de Noailles à cette lettre est du 1<sup>er</sup> Avril. On y lit que les circonstances ne lui permettent plus de remplir sa mission, qu'il demande instamment à en être déchargé; qu'il abandonne les affaires au Secrétaire d'Ambassade, excellent Patriote.

Cette lettre avoit été précédée par une autre du 18 Mars, par laquelle l'Ambassadeur marquoit que les affaires étoient aussi changées au Cabinet de Vienne, mais d'une manière peu favorable à la France; & que ne croyant pas pouvoir leur faire prendre une meilleure tournure, il sollicitoit son rappel.

Quatrième lettre du 28 Mars; celle-ci est du Ministre. Nouvel ordre de presser les explications cathégoriques, & de les obtenir avant le 15 Avril, sans quoi le Roi prendroit toute tergiversation pour une déclaration de guerre.

Il en restoit une cinquième à taire, comme n'étant pas encore arrivée à son Adresse; celle de Louis XVI à François II. La discussion s'engageoit; MM. Briche, Maille, Guadet trouvoient que l'Ambassadeur étoit coupable de *désobéissance au Roi*.

C'étoit la première fois qu'on eût parlé à l'Assemblée de cette désobéissance, comme d'un crime; mais le Ministre avoit parlé de l'amour du Roi pour la Constitution. Le Roi la fait par cœur, disoit-il, il la chérit, il l'observe à la lettre. Cet éloge, que le Roi est à-peu-près le seul à mériter, excite la curiosité de l'Assemblée. M. le Ministre veut bien la satisfaire; & pour prouver qu'il n'y a rien de secret, la voici cette lettre au Roi de Hongrie; nos Lecteurs en sauront la teneur avant lui.

» Monsieur, mon frère & neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera V. M. à la démarche que je dois aux grands intérêts de la Nation Française, à sa gloire, & au salut des malheureuses victimes de la guerre, dont le concert des Puissances menace la France. V. M. ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté & librement, que j'ai accepté la Constitution; j'ai juré de la maintenir. Mon repos & mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la Nation dont je suis le Représentant héréditaire, & qui, malgré les calamités qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite & aura toujours l'estime de tous les Peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir; j'ai fait le même serment qu'eux.

» Le sieur Démolgue, que j'envoie mon Ambassadeur extraordinaire auprès de V. M., lui expliquera les moyens qui nous restent, pour empêcher & prévenir les calamités de la guerre qui menacent l'Europe. C'est dans ces sentimens, &c.

Signé LOUIS.

Cette lettre de Sa Majesté lue, vifs applaudissemens; on revient à M. de Noailles; les uns l'appellent à la Barre, d'autres à Orléans. Ce dernier parti l'emporte avec le Décret d'accusation; mais comme on le dit parti pour l'Italie, nul Huissier n'est chargé d'aller lui signifier qu'il ait à venir tenir compagnie à M. de Lessart. C'est presque dommage; car ce seroit un spectacle assez neuf qu'un premier Ministre & un premier Ambassadeur dans la même prison, sans compter un premier Général mitré, M. l'Evêque de Mendes, tandis que les petits généraux, tels que Jourdan & co-brigands en sortent pour avoir les honneurs du triomphe.

*Séance du Samedi soir 14 Avril.*

Ce soir, lettre du Roi annonçant qu'il a fait

choix de M. Duranton, Procureur au Département de Bordeaux, pour le Ministère de la Justice.

Lettre du Ministère de la Guerre, demandant de l'argent & des secours pressans, mais bien pressans, pour nos armées du Nord & du Midi. Le Comité des Finances répondra Lundi s'il peut lui en donner. En attendant, voici le grand secret de suppléer au nombre des Soldats; c'est un moyen de tirer cinquante coups de fusil, de tuer 50 ennemis dans une minute. *Bravo*, & les honneurs de la Séance au grand Tueur, pourvu qu'il donne son secret au Comité Militaire. Rapport sur l'Abbaye de Bargas près Sarrelouis. On l'avoit échangée avec quelques terres de Nassau-Saarbruck; les Religieux prétendent qu'on ne peut plus la vendre; le Rapporteur prétend qu'ils ont grand tort, & l'Assemblée aussi. Après cela, on s'assied, on se lève; & nous avons dix à douze Décrets sur les Ponts & Chaussées.

*Séance du Dimanche 15 Avril.*

Quand on s'est trop pressé, il faut aussi savoir revenir sur ses pas. Une Lettre de M. Dumouriez vient apprendre à l'Assemblée que M. de Noailles n'est plus coupable, & qu'il faut rapporter le Décret. On se regarde, on se demande: le rapportera-t-on? Bien des oui, bien des non; bien des clameurs; enfin, sur la demande de M. de Kerfaint, les nouvelles pièces, envoyées par le Ministère, sont livrées au Comité Diplomatique, qui, sur la fin de la Séance, viendra nous apprendre que M. de Noailles, d'après ses dernières dépêches, a rempli sa mission. M. Delafource, chargé de ce rapport, le conclut en demandant que le Décret d'accusation soit abrogé. Il le fera peut-être, mais un peu moins lestement qu'il n'a été porté, car l'Assemblée ajourne la discussion pour se donner le temps de réfléchir.

M. Lecointre vient offrir l'occasion de compenser la perte de cette accusation. Quatre Officiers du 21<sup>e</sup> Régiment, MM. Minneret, Landerinas, d'Acoftas, & la Villette, ont été arrêtés près des frontières de la Savoie, les uns avec 50 louis dans leur poche, les autres avec 60, & qui pis est, une cocarde blanche dans quelque malle.

N'en doutons pas, ces Messieurs émigroient; en conséquence, M. le Cointre conclut pour Orléans. Il excepte pourtant le sieur la Villette, trop jeune encore pour être dangereux. Quelques réflexions sur la légèreté de ce rapport font suivies de la préalable sur les conclusions; mais cette préalable ne rendra pas la vie à M. d'Acoftas, qui est mort en prison.

Le Département du Rhin renvoie une liste de Jurés dont il croit l'élection défectueuse. Les sieurs Tardy, Noirot & Varnier, à qui il tarde d'être jugés, demandent que la liste soit confirmée. M. Garrand prétend que c'est à la Cour Nationale à décider, & l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Le Ministère de la Marine écrit que les six mille hommes, dont quatre mille de troupes nationales, destinées pour Saint-Domingue, ne pourront partir avant la fin du mois prochain; mais il espère que réunies aux sept mille Soldats de ligne qui se trouvent dans l'île, ces troupes suffiront pour ra-

mener le calme. La lettre est renvoyée au Comité compétent.

Viennent ensuite les Adresses par extrait; nous en remarquons une de Saint-Quentin qui demande tout bonnement que tous les Prêtres non-jureurs soient envoyés à Orléans munis d'un bon Décret d'accusation. Cette Pétition n'excite qu'un éclat de rire; en voici une qui fera plus de bruit.

Les Citoyens de Brie avertissent nos Législateurs que les Représentans d'une grande Nation doivent être au-dessus des disputes des Clubs; qu'il seroit malheureux qu'on substituât aux mots de Patrie & de Liberté, ceux de Feuillant ou de Jacobin. Jusques là tout va bien; on applaudit; mais l'Adresse continue: « Si les Parisiens étoient assez foibles pour ne pas s'opposer à une multitude égarée qui manqueroit de respect à nos Législateurs, hâtez-vous de quitter la Capitale. Quel seroit le Département qui ne vous offrirait pas un jeu de Paume ». A ces mots, les Fauchet, les Bazir, de crier à l'ordre, & à la calomnie! A ces mots, une voix de la ci-devant droite: Qu'on impose silence à ces factieux. A l'ordre vous-même, dit M. le Président à cette voix; & puis M. Fauchet de crier que l'on calomnie la ville de Paris; & puis cent autres voix de crier pour ou contre M. Fauchet; puis de ne plus s'entendre. De lassitude enfin, on reprend la lecture de l'Adresse, & M. Fauchet en entend décréter l'impression.

*Nota.* M. Bigot de Premeneu est proclamé Président.

## LIVRES NOUVEAUX.

*Exhortation à tous les Prêtres & Fidèles de l'Eglise Catholique pour les temps de persécution, avec des Notes essentielles sur la souveraineté des Rois.* Par l'Auteur de la nouvelle Instruction en forme de Conférence ou de Cathéchisme sur l'état actuel du Clergé de France, & pour servir de suite à cet Ouvrage. A Paris, chez Pichard, au Luxembourg. 1792. 57 pages in-8o.

Si on veut se donner une idée parfaite de la charité chrétienne, de la patience & de la résignation qu'elle recommande dans les tribulations, il faut lire cette excellente production. La Religion de J.-C. n'est nulle part plus belle que dans les devoirs qu'elle prescrit envers les persécuteurs & ses ennemis. L'Auteur de cette Brochure a su recueillir en peu de pages les maximes les plus importantes à cet égard. Il les offre comme des motifs de consolation, si nécessaire aujourd'hui, pour tout bon Chrétien. Sa morale est douce, encourageante, & est rendue avec cette onction, cette aménité & en même temps cette gravité de style qui distinguent toutes les exhortations des premiers Pères de l'Eglise, dont les ouvrages paroissent très-familiers à l'Auteur. On jugera de sa manière par ce trait que nous choisissons entre plusieurs autres qu'il présente avec beaucoup d'intérêt. « Un de ces Pasteurs, selon le cœur de Dieu, chassé de sa Cure, où il nourrissoit son père & sa mère fort avancés en âge, n'ayant plus de ressources pour fournir à leurs besoins les plus pressans, que dans le travail de ses mains, s'est rendu avec eux à

Paris, d'où il n'est pas éloigné; & , sous un habit étranger à son état, il a porté de l'eau pour le Public pendant plusieurs mois..... Viens contempler ce martyr de la Foi & de la piété filiale, lâche Intrus que le parjure a conduit à sa place! & si tu n'es pas encore mort à tous les sentimens de Religion & d'humanité, dis-moi ce qui se passe au fond de ton cœur».

## M É L A N G E S.

LES lettres de Coblentz, du 9 Avril, ne nous apprennent rien de nouveau. On y voit que l'intrigue veut encore y jeter des semences de division, & s'occupe sur-tout à déterminer les Emigrés à rentrer, sous prétexte que les troupes étrangères ne marchent pas. La faction des Feuillans & Monarchiens qui veulent faire traîner les choses en longueur jusqu'à une troisième Législature, s'évertue en tous sens, pour empêcher qu'il ne soit rien entrepris de décisif dans cette campagne. Pour en ôter les moyens aux Princes François, elle péroré, & décide plusieurs Gentils-hommes à rentrer en France. Nous avons fait connoître ce plan, qui est particulièrement celui de M. Cazalès. Cet ex-constituant espère venir à bout de composer une troisième Législature dont les sages délibérations répareroient les excès des deux premières, & rendroient le calme à la France, en lui donnant une Constitution qui ne seroit ni l'ancienne, ni la nouvelle. Quelques Emigrés se font laissés alier à ces idées, ont quitté Coblentz & les autres cantonnemens, & sont venus se persuader, par eux-mêmes, qu'il n'est pas permis d'espérer de subordination aux Loix, & de salut, dans un pays où tous les genres d'excès sont impunis & souvent encouragés. Ce qu'il y a de mal dans ces Revenans, c'est que quelques-uns parlent peu convenablement des Princes, de leurs moyens & des secours qui leur sont promis par les Puissances Etrangères; & tout cela pour s'excuser d'avoir abandonné leur poste. Il paroitroit que leur projet seroit de jeter de la défaveur sur les Emigrés, & le découragement sur ceux qui seroient tentés de les joindre. Avec cette marche, les Revenans sont assurés de se bien faire venir des Jacobins, & de se voir réintégrés dans leurs biens séquestrés. Nous nous empresserons même, s'ils le desirent, de rendre témoignage sur la manière dont nous avons entendus deux ou trois d'entre eux s'exprimer, & nous ferons connoître leurs noms, afin de les soustraire à la rigueur des derniers Décrets. Mais la partie saine de la Nation émigrée fait résister à ces perfides conseils: « Malgré les efforts, lit-on dans cette lettre de Coblentz, du 9 Avril, des non-croyans, des Agens Monarchiens, ils ne parviendront pas à atténuer les bons principes, ni à convaincre les personnes sensées & raisonnables. Tous les détails généraux & particuliers qu'on peut recueillir, jusqu'au silence affecté des personnes instruites, ne nous offrent rien que de favorable. Je ne doute pas un moment que celui d'être parfaitement assuré de la marche gé-

nérale des troupes des Puissances coalisées, ne soit très-prochain. L'incertitude qu'on cherche à jeter sur cette vérité incontestable, est trop affectée pour n'être pas évidemment suspecte. Au reste ces tentatives décourageantes n'ébranlent que les personnes incapables d'avoir une résolution fixe & déterminée. Que de regrets ne se préparent-ils pas, ceux qui, doués d'une âme noble & grande, auroient été le jouet d'une si funeste crédulité! L'opinion les attend; & la sévérité de ses jugemens ne leur laissera pas même les moyens d'une justification honorable. Eh! quelle espèce de justification pourroient-ils espérer aux yeux de la postérité, après avoir inconsidérément quitté le poste de l'honneur pour venir servir les vues ambitieuses de quelques intrigans. La Noblesse, le Clergé & les riches Propriétaires pourroient-ils espérer d'influencer dorenavant dans les Assemblées primaires? Réuniroient-ils, en supposant ces premiers succès qui sont impossibles vu l'organisation actuelle des Municipalités, Districts, &c.; réuniroient-ils, dis-je, plus de lumières que le côté droit de l'Assemblée Constituante, plus de courage que les Membres de ce côté pour résister au torrent des innovations & de l'anarchie? combien ces observations méditées attentivement seroient capables de détourner de braves gens du piège qu'on leur tend, & où ils se laissent entraîner quoique pleins d'honneur ».

Au reste, les Emigrés se consolent assez volontiers de cette desertion de quelques-uns de leurs camarades; & voici, à ce sujet, la lettre que le cantonnement d'Ath a fait passer à M. le Président de l'Assemblée Nationale, en date du 29 Mars.

« Il seroit difficile, M. le Président, de vous exprimer toute l'obligation que vous à la Noblesse Française, à vous, à vos illustres Collègues & adhérens, relativement au dernier Décret contre les Emigrés; car, indépendamment du stimulant de l'honneur outragé, stimulant suffisant à tout Chevalier François, la haine que nous inspire journellement la conduite scélérate de nos oppresseurs, ne peut qu'ajouter au désir légitime, d'une coalition générale & éclatante contre eux. A cette première obligation, M. le Président, vous en ajoutez une seconde, non moins inexprimable, c'est celle de nous avoir débarrassé, dans un clin-d'œil, & cela par la seule menace d'un escamotage patriotique, de ces vils & pusillanimes Monarchiens, qui, rassemblés depuis long-temps dans une grande ville de notre voisinage, cherchoient en vain à nous désunir.

« Il est indubitable, M. le Président, que ce Décret Jacoquino-patriotico-spoliateur, que l'auguste Manège s'est empressé d'accueillir, lui a été dicté par un Royaliste adroit, qui en a bien calculé le résultat salutaire pour son parti: mais quelque reconnaissance que notre partisan ait le droit d'attendre de nous, nous n'oublierons jamais celle que nous devons aux ordonnateurs d'un Décret aussi politique, & nous vous prions ainsi que vos dignes Collègues, de vouloir bien en agréer l'hommage.

« Nous sommes avec la haute considération due à vos sublimes vertus, &c. ».

Mais voudroit-on se persuader que la cause de la Noblesse & des Propriétaires seroit désespérée, si les Puissances Etrangères l'abandonnoient ? Voici un projet, qui nous est tombé entre les mains, & qui prouve que cette Noblesse & ces Propriétaires peuvent se préparer encore des ressources, au cas d'un aussi lâche abandon, qui est impossible aujourd'hui.

« Il est naturel que la multitude se lasse, & que la confiance des intrigues dont elle ne connoit pas le fil & dont elle ignore la fin, produise le désespoir. Toutes les passions viennent ensuite à l'aide ; & de-là cette suite de plans qui se succèdent pour rattacher la chaîne d'ordre & de sociabilité rompue en tout sens.

« Quelques efforts que fassent les ambitieux & cupides Monarchiens, Monarchistes, Feuillans, Mimiériels, ils ne gagneront point de terrain : on les reconnoit toujours pour Suppléans des Jacobins qui, de leur côté, les poursuivent avec raison, comme traîtres & déserteurs.

« Au sein de toute division, au milieu de tous les scandales, de toutes les anxiétés que présentent aux foibles, les intrigues sans cesse renaissantes des Cabinets Monarchiens de Bruxelles & Paris ; au milieu des apparentes incertitudes de Coblenz, des lenteurs combinées de Léopold, des éternelles menaces de la gravité Espagnole, de la politique compliquée des Anglois nos rivaux, de la circonspection vigilante de la Prusse, de la foiblesse de la Sardaigne, de la distance des Puissances du Nord & du néant de caractère partout, on a naturellement cherché à recouvrer un appui & à se faire un point de ralliement plus honnête que celui des Jacobins, plus franc & réel que celui des Monarchistes, &c. ; & une idée a fermenté : c'est celle de faire renaître le Languedoc de ses cendres, en réveillant l'ancien Gouvernement des Comtes de Toulouse. Peut-être les Jacobins ont éventé ce plan, & ne se livrent à la dévastation de ce beau pays, que pour le contrarier ; mais il y a déjà, dit-on, des ouvertures faites entre les Chefs Protestans & de grands Propriétaires Catholiques. Les deux partis se réunissent à vouloir s'assurer l'ordre, la paix, la tolérance, la garantie des Propriétés, en un mot la cessation de toute espèce d'anarchie. Il seroit question d'un Protecteur sous le titre de *Comte de Toulouse*. Son titre, ses droits, sa Religion, son origine, le choix dépendroient des conditions fondamentales, garanties d'abord. La lassitude seroit céder sur le reste ; & il paroît que les agens de tout pays combinent leur politique, en ce cas, sur la secrète satisfaction de l'Angleterre & des Protestans, sur la jalousie & l'effroi du Gouvernement Espagnol, sur l'intérêt définitif de l'Autriche : & ils osent compter enfin sur le ressentiment des vrais François & de la Noblesse contre la Dynastie, qui ne leur ayant offert aucun secours actif, les auroit précipités dans cette dernière ressource de vengeance contre elle. Si ce projet a quelques suites, il est bien plus important & sérieux que toutes les folies constitutionnelles & chimères monarchiennes, monarchistes, &c..... Nous invitons à y veiller ».

Mais nous pouvons assurer nos Lecteurs que

jamais les dispositions des Puissances étrangères n'ont été aussi actives & aussi favorables aux Princes émigrés. L'armement de la Suède se presse avec une célérité incroyable. Des détails authentiques nous apprennent qu'on n'y est occupé qu'à retenir le Peuple furieux contre les monstres qui ont osé attenter aux jours du plus chéri de leurs Rois.

D'un autre côté, l'Impératrice des Russies va au-devant de tout ce qui peut faire éclater son zèle pour la *partie saine de la Nation Française*. Instruite de la juste célébrité dont jouit l'*Adresse à la Noblesse* de M. le Comte d'Antraigues, elle a voulu en avoir un exemplaire, & l'a fait demander à ce Gentilhomme, qu'elle lui a envoyé avec la lettre suivante.

*Lettre à Sa Majesté l'Impératrice des Russies, par le Comte d'Antraigues, en lui envoyant son*  
**ADRESSE A LA NOBLESSE.**

M A D A M E,

Je supplie Votre Majesté Impériale de permettre que je place aux pieds de son Trône l'*Adresse* que j'ai présentée à l'Ordre de la Noblesse Française.

Epruvé aujourd'hui par l'adversité, il a trouvé auprès de Votre Majesté la protection que jadis lui avoit accordé Elisabeth.

Il semble que le Ciel, pour récompenser son inébranlable fidélité a créé dans tous les siècles, où il devoit essuyer des malheurs, des Héros dont l'appui devoit à la fois accroître sa gloire, & assurer ses victoires.

Si, dans cette lutte effroyable du crime & de l'honneur, il étoit possible que le crime triomphât, c'est auprès de vous que cette Noblesse que vous protégez, & de votre génie & de vos armes, trouveroit son dernier asyle, & qu'en recevant vos loix, elle se montreroit encore digne d'avoir pour Maître le grand Henri, & d'avoir péri pour ses enfans. Placé pour le service du Roi mon Maître & par l'ordre de ses augustes Frères, loin des lieux où vous réglez, pour soutenir mon courage, j'aime à penser qu'un jour il me sera permis d'approcher de l'Empire dont Votre Majesté fait le bonheur & la gloire, & de voir cette immortelle Catherine l'admiration de son siècle & de la postérité, qui, environnée des trophées de la gloire, veut réunir tous les genres de triomphe, & relever le Trône d'un Roi, son Allié, de cette même main qui ébranla celui de ses ennemis.

Je suis avec respect.

Le triomphe des Soldats de Châteaueux n'a causé hier aucun trouble, aucune sensation, & n'a pu ébranler les Gardes Nationales, qui sont restés à leurs postes, prêts à voler au secours, par-tout où leur présence seroit nécessaire.

**S P E C T A C L E S** du 16 Avril.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Le vieux Célibataire ; & les Epreuves.*  
THÉÂTRE DU MARAIS. *Relâche. Dem. Le Déserteur, Drame.*